



L'aire de stationnement des camping-cars de la Féole... début des travaux

Les travaux prévus pour accueillir les camping-caristes ont commencé. Ce n'est que le début de l'aménagement de cette zone, le transfert des serres du fleurissement suivra, ainsi que la création des jardins familiaux.

Une friche urbaine va reprendre vie et, nous l'espérons, va permettre à Mézériat de recevoir des touristes qui, sans doute, ne s'y seraient pas arrêtés sans cet espace dédié à « l'accueil nature ».

L'AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS DE LA FÉOLE... DÉBUT DES TRAVAUX



La commission environnement développement durable chargée de cette étude a déterminé la zone d'implantation de cette aire de stationnement, **sur le terrain de l'ancien foyer Soleil**. Il s'agit d'une friche urbaine impropre à la culture, non seulement saturée par les gravats de démolition des deux anciens immeubles, mais où sont encore présentes les fondations de ces bâtiments. On peut également y retrouver les zones d'accès bitumées et même l'emplacement réservé à la pétanque.

Tous les équipements nécessaires (eau, électricité, accès internet) sont déjà disponibles. Ce lieu correspond parfaitement à cette destination et de surcroît n'aliène pas de terres agricoles.

La déclaration de travaux a été validée par le contrôle de la légalité de la Préfecture concernant le PLU. La demande de subventions de ce projet a été entérinée, à l'unanimité par le conseil municipal du 4 juillet 2022. Cette démarche va tout à fait dans le sens des préconisations actuelles de l'État, qui lui a accordé son soutien financier, tout comme l'ont fait la Région et le Département : 80% du projet sera financé par les subventions.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) a par ailleurs donné un avis favorable par rapport au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), **et non une dérogation**, pour l'implantation de cette zone de stationnement. Un parking ne crée pas de construction faisant obstacle à l'écoulement des eaux.

Pour information complémentaire auprès des citoyens mézériatis, **il est important de noter que l'article 1.4.3 du règlement du PPRI précise que : le stationnement des campings-cars la nuit est interdit en dehors des zones aménagées.** **La zone aménagée de la Féole peut donc accueillir les campings-cars la nuit et ce en toute légalité.**

La société Camping-car Park, gestionnaire du site, a pris en compte les aléas du PPRI de ce lieu et **a fait valider une procédure d'évacuation en cas de montée des eaux.** Après aménagement, elle assurera toutes les opérations de maintenance, d'assistance clientèle, de gestion administrative et financière ainsi que la communication.

Idéalement située, car non loin de l'espace de pêche et de détente de Bassol, cette aire d'accueil sera sur le passage de la future Voie Veyle qui reliera Mézériat aux berges de la Saône et à la Voie Bleue en traversant le territoire communautaire.

Pour rappel : Le projet de Mézériat comportera 16 emplacements spacieux et arborés (dont 4 XXL), pour partie engazonnés, et une aire d'étapes et de services pour effectuer les opérations de vidange et de recharge en eau et en électricité. Les usagers auront la possibilité d'y passer une ou plusieurs nuits ou seulement quelques heures.

L'accès au site et le paiement se font au moyen d'une carte valable sur toutes les aires du réseau, que l'on peut se procurer directement à la borne d'entrée. Un site internet et une application mobile permettent aux touristes de rechercher l'aire d'accueil de leur choix, réserver un emplacement.

La société Camping-car Park reversera à la commune une partie des recettes encaissées mais le principal objectif est d'apporter une clientèle supplémentaire à nos commerces, nos marchés et tous nos services.



ÉDITO

Voici le nouveau bulletin municipal marquant le milieu de l'année qui avance à grands pas. On peut remercier la commission qui travaille beaucoup à l'élaboration de ce document important ; il vous permet de suivre la vie de notre village.

Les budgets ont été votés en début d'année, ils représentent notre volonté politique d'avancer et de faire progresser notre commune. Nous sommes dans le travail, pas dans la petite polémique sans intérêt.

Cette année nous avons prévu des investissements conséquents après avoir terminé le groupe scolaire. Comme chacun le sait maintenant, 2023 verra la réalisation de la zone de loisirs verts de la Féole, avec le stationnement des camping-cars, l'aménagement des jardins familiaux ainsi que les serres du fleurissement. Les travaux sont maintenant engagés.

Par ailleurs, nous avons décidé d'établir un nouveau programme d'investissements : un cheminement doux qui permettra de rejoindre le quartier des Dalles, à pied ou à vélo, depuis le Chemin de la Pernette ; des trottoirs pour les Chemins de la Pernette et des Platières, afin de « marcher » vers l'école, en toute sécurité, ainsi que des aménagements de sécurité routière Route de l'Effondras et Route de Chaveyriat (RD 26).

Il s'agit d'un programme de sécurité, réclamé par bon nombre de riverains souhaitant voir diminuer la vitesse des véhicules dans la traversée du village.

Nous avons également lancé l'étude de la rénovation de la salle des fêtes dont la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité ne peut être retardée indéfiniment. Les coûts de l'énergie de ce bâtiment ont fini de nous convaincre de l'urgence de cette réfection, longtemps repoussée par nos prédécesseurs.

Nous devons ainsi revoir les priorités des travaux d'aménagement prévus. La réhabilitation de la place devra attendre encore un peu. La vie de la commune est intense et nos décisions doivent s'adapter à la réalité du moment.

Fin mai, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été adopté à l'unanimité par les élus des 18 communes de la CCV. Après un énorme travail conduit depuis 2017, nous voici dotés d'un nouveau règlement d'urbanisme qui respecte les différentes lois et obligations de l'État. Ce sont près de 293 ha de foncier, autrefois constructibles, qui auront été préservés et rendus à l'agriculture à l'échelle de notre territoire de la Veyle. Nous mettrons en application ces nouvelles règles qui vont dorénavant encadrer les demandes d'urbanisme.

Je vous souhaite un bel été à Mézériat. Je vous recommande bien sûr notre vogue annuelle de fin juillet ainsi que la nouvelle grande « Fête de l'été » du 26 août, sur la place du village, toutes deux organisées par notre comité des fêtes à qui nous souhaite une belle réussite, pour le plaisir de tous !

Guy Dupuit
Maire de Mézériat

LAIRE DE STATIONNEMENT DE LA FÉOLE... DÉBUT DES TRAVAUX

> pages 1-2

ÉDITO DU MAIRE

> page 3

VIE COMMUNALE

Finances > pages 4-5

- Budget prévisionnel

Un peu d'histoire... > pages 6-7

- De l'école des filles à la maison des associations

Groupe scolaire > pages 8-9

- La maternelle
- Les sorties de l'école élémentaire

VIE LOCALE > pages 10-11

- Bienvenue à...

ENVIRONNEMENT > page 12

- Nettoyage de printemps
- Les chemins de randonnée

VIE COMMUNALE > page 13

- Les employés communaux... épisode 1
- Enfin de l'électricité dans l'air

ACTION SOCIALE > page 14

- CCAS : Repas et colis des aînés

VIE PRATIQUE > pages 15-17

- La route se partage
- Conseiller numérique
- Nuisances sonores et brûlage
- France Services : aide aux démarches administratives

HOMMAGES > page 17

- Jean Ponthus et Pierre Benoît

VIE MUNICIPALE > page 18

- Hommage aux soldats
- Les pompiers
- Expression des élus

MÉZANIMATIONS > pages 19-20

- La soirée d'été

Directeur de la publication
Guy DUPUIT

Rédactrice en chef
Josiane MUZY

Comité de rédaction
Stéphanie BOULLY, Gisèle BERTILLOT, Christelle COLIN, Nathalie ROBIN, Héléne ROUDEIX, Leslie VOLATIER.

Crédits photographiques
La commission communication, les élus, Lucette RICHARD, les associations de Mézériat, la directrice et les enseignantes de l'école élémentaire et la directrice de l'école maternelle, Emmanuel MOREL, photographe.

Création & impression
Bim Mâcon - 03 85 20 20 20 **IMPRIM'VEAT**



Toute reproduction d'article, de photo ou dessin doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité.

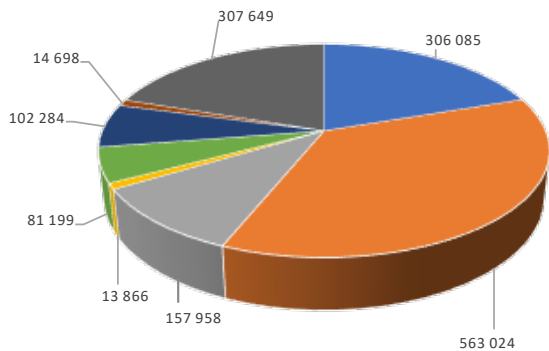
Si vous avez des suggestions ou remarques, vous pouvez les adresser à la commission communication, par écrit ou par mail.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Ce compte administratif a été approuvé le 3 avril à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Il représente les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé.

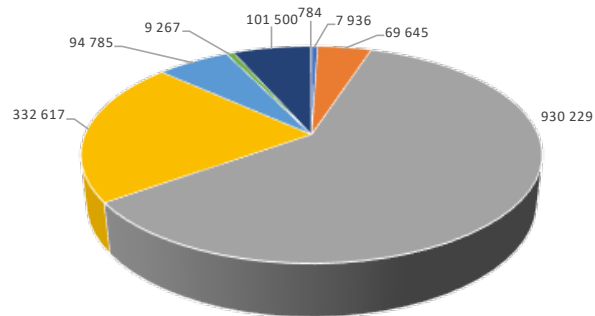
Dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général	306 085 €
Charges de personnel	563 024 €
Charges de gestion courante	157 958 €
Charges financières	13 866 €
Atténuation de produits	81 199 €
Charges exceptionnelles	102 284 €
Amortissements	14 698 €
Résultat excédentaire	307 649 €

TOTAL 1 546 763 €

Recettes de fonctionnement



Atténuation des charges	7 936 €
Produits des services	69 645 €
Impôts et taxes	930 229 €
Dotations et subventions	332 617 €
Autres produits	94 785 €
Produits exceptionnels	9 267 €
Cession	101 500 €
Plus ou moins value sur cession	784 €

TOTAL 1 546 763 €

RÉSULTATS FINANCIERS 2022

	Excédent 2021	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat de clôture
Investissement	341 595 €		3 879 472 €	3 058 345 €	-479 532 €
Fonctionnement	718 480 €	718 480 €	1 239 115 €	1 546 763 €	307 648 €
TOTAL	1 060 075 €	718 480 €	5 118 587 €	4 605 108 €	-171 884 €
Reste à réaliser			298 691 €	523 650 €	53 075 €
CAF brute					423 846 €
CAF nette					335 797 €

Les dépenses de fonctionnement (opérations d'ordre incluses) s'élèvent à 1 239 114,79 €, celles d'investissement à 3 879 472,28 €. Les recettes de fonctionnement se montent à 1 546 763,42 €, celles d'investissement à 3 058 345,15 €. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses 298 691 € et en recettes d'investissement (subventions) 523 650 €, notre résultat est excédentaire de 53 075,56 €.

Notre capacité d'autofinancement brute s'élève à 423 846 € et notre CAF nette à 335 797 €.

Au cours de cet exercice, nos dépenses d'investissement réelles se sont élevées à la somme de 3 790 638 €, à savoir :

- 3 525 519 € pour le groupe scolaire
- 75 425 € pour la pose de ralentisseurs et voirie
- 29 506 € pour l'acquisition du véhicule de pompiers
- 104 976 € pour l'acquisition et travaux à l'escale locale
- 19 186 € travaux branchement à la maison des associations

Ces dépenses d'investissement ont été financées par le FCTVA pour 33 474 €, des subventions pour 356 794 €, la taxe d'aménagement pour 29 794 €, un emprunt de 25 ans à 1,11% pour 1 800 000 €, une cession pour 2 820 € et une part d'autofinancement pour 1 567 756 €.

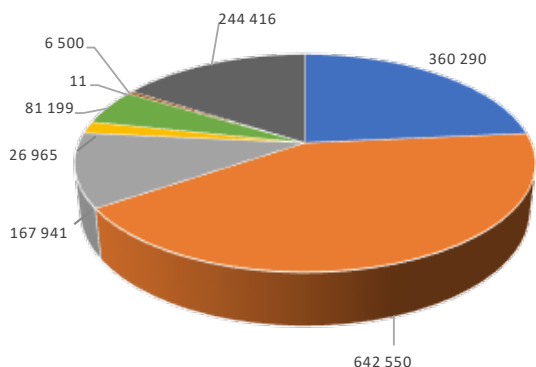
BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Ce budget a été approuvé le 3 avril par le conseil municipal à la majorité.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 1 529 872 €

La section d'investissement s'équilibre à : 2 160 066 €

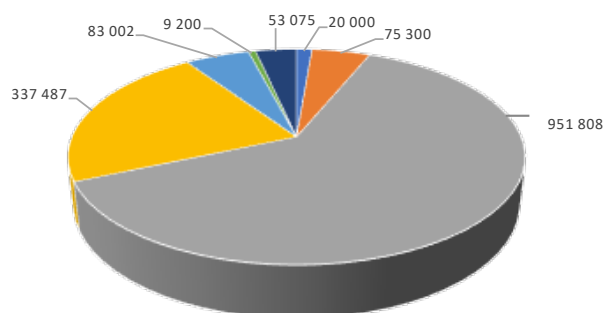
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement



■ Charges à caractère général	360 290 €
■ Charges de personnel	642 550 €
■ Charges de gestion courante	167 941 €
■ Charges financières	26 965 €
■ Atténuation de produits	81 199 €
■ Dotations aux provisions	11 €
■ Amortissements	6 500 €
■ Virement à la section d'investissement	244 416 €

TOTAL 1 529 872 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement



■ Atténuation des charges	20 000 €
■ Produits des services	75 300 €
■ Impôts et taxes	951 808 €
■ Dotations et subventions	337 487 €
■ Autres produits	83 002 €
■ Produits exceptionnels	9 200 €
■ Excédent antérieur reporté	53 075 €

TOTAL 1 529 872 €

SECTION INVESTISSEMENT

Les principales opérations

Cimetière	10 000 €	Aménagement aire camping-car	162 360 €
Groupe écoles	192 003 €	Aménagement Place du marché	50 000 €
Informatique	5 398 €	Aménagement nouvelle maison des associations	50 000 €
Matériels services communaux	8 407 €	Véhicule communal	27 500 €
Voirie	60 000 €	Poteau incendie les Plaines	2 000 €
Salle des fêtes	569 864 €	SLIS (matériels et travaux bâtiment)	8 000 €
Guirlandes	2 000 €	Acquisition foncière (terrain M. Quivet)	10 000 €
Boutique partagée	15 030 €	Travaux jardins partagés	10 000 €
Aménagement cheminements doux	350 000 €		

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Ce budget prévisionnel 2023 se caractérise par un montant de 1 233 864 € de dépenses d'équipement nouvelles, qui seront réalisées en 2023 et 2024, auxquelles il convient d'ajouter les restes à réaliser de l'exercice précédent pour 298 691 €. Le remboursement de la dette en capital s'élève à 120 430 €.

Ces investissements seront financés par 580 831 € de subventions, 160 698 € de FCTVA, 34 000 € de taxe d'aménagement, 272 500 € au titre des cessions immobilières, 600 000 € au titre du FCTVA (février 2024), 254 574 € d'excédent de fonctionnement capitalisé, et par un prélèvement sur recettes de fonctionnement de 244 416 €.

MÉZÉRIAT (Ain) — L'École de Filles



De l'école maternelle, en passant par celle des filles, à la maison des associations : plus d'un siècle d'histoire...

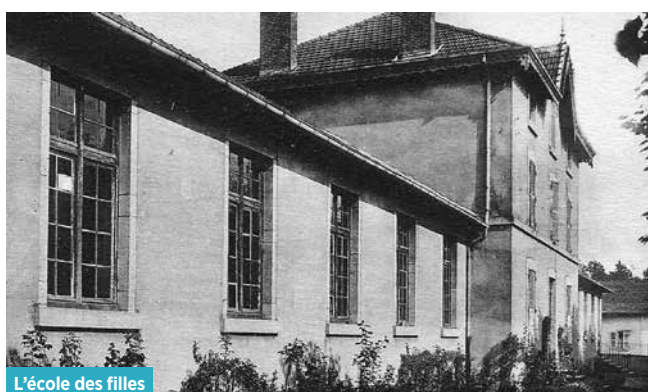
Les années 1870 voient l'installation de la troisième république avec la mise en œuvre de ses valeurs : liberté, égalité, fraternité. Les lois instituant l'école sont nombreuses. Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. La loi du 30 octobre 1886 stipule que toute commune doit être pourvue au moins d'un bâtiment d'enseignement public.

C'est dans ce contexte historique que sera construit le bâtiment abritant l'école maternelle et celle de filles.

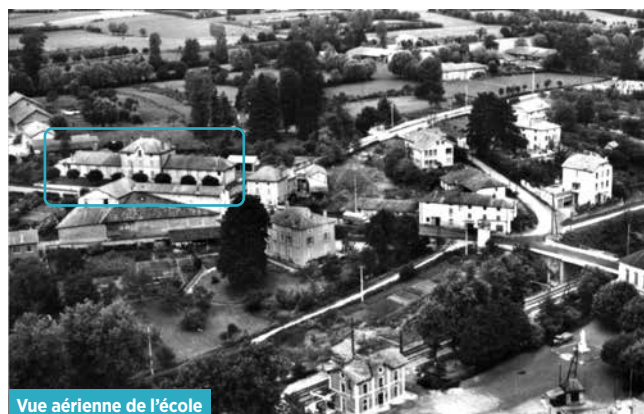
Par délibération du Conseil Municipal en date du **22 novembre 1885**, la commune de Mézériat fait **l'acquisition du terrain** où il sera construit. Il appartenait à « Dame BABAD Antoinette » (dénomination de la Préfecture). Cette acquisition se fait sous le mandat du maire M. GIRARD.

En **avril 1887**, l'architecte M. ROCHET en **dresse les plans**. L'édifice comporte côté filles : un préau couvert et deux classes. Côté maternelle, une classe et une salle d'exercices jouxtent un préau fermé.

Plus tard, le préau couvert est transformé en cantine.



L'école des filles



Vue aérienne de l'école

À cette époque, la cuisine fait partie du restaurant scolaire.

Dans la partie centrale deux appartements occupent l'espace, avec une cuisine et une salle à manger au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage.

Les toilettes sont à l'extérieur et un petit préau est construit pour abriter les vélos.

Jusque dans les années 70, la directrice de l'école de filles a son appartement à côté de sa classe.

Le mur de soutènement et les grilles sont conçus par le célèbre architecte qui est à l'origine de la Grenette, du théâtre de Bourg-en-Bresse et de l'église de Neuville-les-Dames : TONY FERRET (plan officialisé le 30 mars 1894).

Dans les années 60, le manque d'espace pour les classes se fait ressentir. Les filles de CP et CE1 sont ainsi installées au rez-de-chaussée de la salle des fêtes.



L'ancienne école maternelle

Le **premier projet d'agrandissement** de l'école de filles date du **10 septembre 1965**. Un nouveau bâtiment fait face à l'ancien. Il abrite un hall et des sanitaires, une classe et la nouvelle cantine avec sa cuisine attenante. M. Jacques RONGIER est le maire de cette époque (1965-1983).

Les années passent et un **nouveau projet d'agrandissement** voit le jour **en 1984** sous le mandat de M. Paul JOSSERAND. Un **bâtiment transversal** va réunir les deux bâtiments. On y trouve le bureau de la directrice, une salle de jeux, un espace de travail pour les ATSEM et un local de rangement.

Par ailleurs, la partie rez-de-chaussée des appartements est transformée en sanitaires et salle de repos. Les espaces dédiés aux enseignants disparaissent peu à peu. Des logements sont toutefois gardés dans les étages.

Dans les années 2000, de nombreuses écoles neuves et modernes fleurissent dans le département. Le projet d'un nouveau groupe scolaire voit alors le jour à Mézeriat.

Sa construction est lancée en 2020 et il est mis en service le 7 novembre 2022 à la rentrée des classes des vacances de la Toussaint.



Diminution du mur d'enceinte

Les locaux des anciennes écoles se retrouvant vides, la réhabilitation d'une partie de ceux-ci est alors engagée. Cela permet d'y implanter la **nouvelle maison des associations**.

Depuis le **16 janvier 2023**, 4 salles, dont la capacité varie de 19 à 50 personnes, sont mises à leur disposition.

8 associations utilisent ces salles pour l'exercice de leurs activités régulières : YourTrainers, les Cent Pas, l'Atelier Créatif, l'Appel du Jeu, les Comédiens, Activité Physique et Bien-Être, un Temps de Pause pour Soi et le Club d'Aérobic.

Elles sont également occupées de manière ponctuelle pour l'organisation de réunions et assemblées générales ou encore d'expositions.



Les Cent Pas



L'Atelier Créatif

GROUPE SCOLAIRE LES BAYARDS

LA MATERNELLE

Après l'installation dans leurs nouveaux locaux les enfants ont retrouvé leur rythme de travail, mais aussi les loisirs, les sorties qui font partie de leur apprentissage.

Le spectacle de Noël a réuni les trois classes de maternelles de Christine SCHMITTER, Mireille LOUIS et Sophie MARCEAU, ainsi que les classes de CP et CP/CE1 de Paula AUGUSTO et Audrey GAND. La pièce, de qualité, intitulée **Martin et la voleuse de Noël**, par la compagnie En Route Mauvaise Troupe, avec des décors magnifiques, a fait la joie des petits et des grands.

Le mardi 16 mai, 70 enfants, les enseignantes, les ATSEM et 12 accompagnateurs ont pris la direction de TOUROPARC. Après la visite du parc le matin, suivie du pique-nique préparé par le cuisinier de l'école, l'après-midi a été consacré aux jeux. Les élèves sont rentrés fatigués, mais ravis de cette journée bien remplie.

Depuis la rentrée de janvier, tous les 15 jours, Anne MOQUE intervenante musicale de la CCV intervient dans les classes de maternelles et 3 classes de l'élémentaire (Paula AUGUSTO, Audrey GAND et Arnaud GRILLOT). Ces interventions font suite au projet piloté par les deux directrices du groupe scolaire avec pour thème : gérer les émotions.

Le travail effectué, chants, danses a été présenté aux parents et aux Mézériatis lors de la fête de l'école le 23 juin.



Sortie à Touroparc



Musique et émotions

À L'ÉLÉMENTAIRE, TOUT EST PARTI D'UNE CARTE DE VŒUX !

Les élèves de **CE2/CM1** de Marie DE MAUROY ont mené un projet écriture autour de la correspondance. Quoi de mieux que de concrétiser ce projet en envoyant réellement des cartes et des lettres ? Quel émerveillement de recevoir des réponses !

C'est comme cela qu'est née cette correspondance particulière entre les enfants et certains résidents volontaires des « Orchidées ».

Une occasion toute trouvée de créer du lien intergénérationnel, une première rencontre a d'ailleurs eu lieu la veille des vacances de Pâques où élèves et résidents ont pu partager un petit-déjeuner élaboré par tous.



L'ÉCOLE EN SORTIE ...

Le 13 juin, les élèves de CP se sont rendus à Bourg-en-Bresse par le train. Depuis la gare, ils ont rejoint le théâtre où un spectacle leur était réservé. **Dans un décor intimiste le spectacle « Peau de papier » les a émerveillés.**

Le 15 juin, c'était le tour de la classe des CE1/CE2 de prendre le train, mais cette fois direction Lyon. Découverte de la ville, le quartier Saint Georges en particulier, les bâtiments de style roman, gothique et renaissance. Une belle journée pour tous les enfants.

Le 23 juin : première fête de l'école dans le groupe scolaire. C'est un des événements majeurs de cette fin d'année. Jeux, buvette, sandwiches, tout était parfait pour satisfaire petits et grands. Mais il ne faut pas oublier les enfants qui ont travaillé sérieusement pour offrir aux parents et à tous les spectateurs un beau spectacle de chants, danses grâce au travail assidu des enseignants et de l'intervenante musicale. Merci au Sou des écoles d'organiser cette soirée qui a permis aux enfants de s'exprimer.

Le 26 juin au matin, le petit déjeuner offert par le Sou des écoles a été réalisé sur le thème « Les pays du monde ». L'idée est de permettre aux enfants de savoir comment se déroulent les petits déjeuners ailleurs.

Le 27 juin, les CP/CE1 sont devenus aventuriers le temps d'une journée. Que d'exploits à raconter en évoquant la sortie à Saint-Étienne-du-Bois : course d'orientation, accrobranche, jeux de piste, repérage des traces d'animaux en découvrant le milieu forestier...

Ce même jour, la classe des CE2/CM1 a pu bénéficier d'une journée pleine de surprises. Tout d'abord un trajet en car, mais, ils n'étaient pas les seuls à prendre le bus.

En effet, le club « Loisirs et Amitiés » sous la présidence de Lucette RICHARD a organisé cette journée pour pérenniser les échanges entre les enfants et les résidents des Orchidées (financée en partie grâce un appel à projet du Crédit Agricole Centre-est concernant l'intergénérationnel et l'environnement). Tous ont pris la direction de l'usine de retraitement des déchets NICOLLIN à Saint-Fons (en accord avec le SMIDOM).

La deuxième partie de la journée s'est déroulée sur un bateau, quel bonheur ! Tous ont apprécié le repas servi à bord. **Cette mini croisière jusqu'à l'île Barbe, grâce aux explications d'un spécialiste, a permis aux enfants et aux adultes de découvrir ou redécouvrir la faune et la flore de la Saône et du Rhône ainsi que l'architecture lyonnaise.**

Enfin l'année s'est terminée par les traditionnelles « olympiades » réunissant toutes les classes élémentaires au stade le 4 juillet. Les équipes formées des différents niveaux se sont affrontées pour des épreuves sportives et intellectuelles.

Challenge réussi, tous les enfants ont pu partager le repas préparé par le cuisinier. Bonne journée pour tous, ponctuée de rires, de fatigue, mais que de bons souvenirs !



Fête de l'école - 23 juin

LE GOÛT ET LE VÉLO À L'HONNEUR...

Les classes de CE2/CM1 (Marie DE MAUROY) et de CM1/CM2 (Audrey CURT) ont participé toute l'année au projet « **Donnons goût au débat** » autour de l'alimentation, de l'environnement et du développement durable. Chaque classe a travaillé de façon différente pour aborder ce thème.

Différents travaux ont été menés, agrémentés de débats entre les élèves. Des producteurs locaux sont venus expliquer le commerce équitable, la fabrication d'huiles essentielles bio...

Ce projet a été réalisé en lien avec le projet « Savoir Rouler À Vélo », commencé l'an dernier et poursuivi aux mois d'avril et mai. Les élèves ont réalisé 8 séances afin de perfectionner leur dextérité et la conduite sur route avec un intervenant extérieur et leur enseignante.

Ces exercices ont abouti à une sortie vélo sur route lors de la journée «Donnons goût au débat» qui a eu lieu le 6 juin... direction le Domaine des Saveurs à Saint-Cyr-Sur-Menthon.

Les deux classes de Mézeriat ont rejoint les classes de Perrex et Pont-de-Veyle, qui avaient elles-aussi travaillé sur les deux projets. Tous se sont retrouvés afin d'échanger sur leur travail et d'effectuer des ateliers en lien avec le thème, tels que : fabrication du beurre, gestion du potager...

Le repas cuisiné par les producteurs locaux partenaires du projet a été apprécié de tous.



BIENVENUE À...



AUX NOUVEAUX MÉZÉRIATIS

La Municipalité a eu le plaisir de recevoir, le 11 mars dernier à la salle des fêtes, 9 nouvelles familles venues de différents horizons, à l'occasion de sa traditionnelle cérémonie d'accueil.

À tour de rôle, les participants se sont présentés, avant que le Maire, Guy DUPUIT, fasse une présentation de la commune, de sa gestion et de ses grands projets.

La parole a ensuite été donnée à Christelle COLIN, Adjointe en charge de la Commission Vie Associative, Sport et Culture, qui a mis en avant les atouts de Mézériat en termes d'équipements, de services, de commerces, de vie associative et de manifestations.

Enfin, les présidents ou représentants d'associations communales, qui étaient pour la première fois invités à cette rencontre, ont pu donner tous les renseignements sur leurs activités et manifestations respectives. Ce sont ainsi 13 associations sur une quarantaine qui ont pu se faire connaître.

Le verre de l'amitié est venu clôturer cette cérémonie et a permis aux différents participants de poursuivre les échanges dans la convivialité.

Les nouveaux Mézériatis sont repartis satisfaits de cette rencontre avec un porte-documents, offert par la Municipalité, contenant informations pratiques et cadeaux.

L'ESCALE LOCALE...

... souhaite la bienvenue à :

- **Romane GRENOILLER** « Choc'Sucré », pâtissière, biscuitière, chocolatière.
- **Séverine GILBERT**, créatrice de bougies parfumées.

La boutique partagée située 62, place du marché a fait peau neuve. Venez découvrir ou redécouvrir les nombreux produits à votre disposition, dans un cadre agréable et chaleureux !

À votre service, vous trouverez ou retrouverez tous nos producteurs et créateurs :

- Susanna ARRANGA, ses macramés et ses meubles récupérés et agencés ;
- Laurence DEGLETAGNE, productrice et créatrice de fleurs séchées ;
- Magali BRUNEAU, son miel, ses nougats... ;
- Emmanuel MOREL, photographe artistique et événementiel ;
- Hélène SALVADOR, créatrice de bijoux minéraux (lithothérapie) ;
- Nathalie PICOL, fabricante de savons et cosmétiques au lait d'ânesse ;
- Isabelle CLERC, qui confectionne des confitures artisanales ;
- Johann NIDECKER, caviste (vin, bière, jus de fruits bio, cidre) ;
- Nouredinne et Edith BEN ARBIA, torrificateurs qui vous proposent également thés, tisanes et tasses sublinales.



AU PETIT BAR À VINS



... Au **Petit Bar à Vins** du Petit Mézeriat situé Impasse des pêcheurs, où vous serez accueillis les jeudis, vendredis, samedis soir par Émilie. Cette idée de création inédite à Mézeriat a germé et mûri dans les têtes de Marc et Amandine JOCQUEL.

C'est ainsi que, sous l'ancien préau de l'école élémentaire et dans le garage de cette même école, vous pourrez déguster des bières artisanales élaborées par des brasseurs locaux venant de Bâgé, Montagnat, Pont d'Ain, Varennes-les-Mâcon et Balanod. Vous pourrez également savourer des vins dits de « découverte », issus de petits producteurs méconnus, mais offrant toute la qualité des vins authentiques de toutes les régions de France.

Pour rester dans l'esprit du local et du traditionnel, la charcuterie arrive de la salaison de Meillonas, une structure à taille humaine. Toutes les fabrications de verrines sont faites « maison ». Les fromages, comté du jura, chèvre de Saint-Genis-sur-Menthon accompagnés de miel de Mézeriat ou de confitures maison feront le régal des consommateurs.

Dans le Petit Bar à Vins vous aurez la possibilité de vous retrouver en famille, entre amis pour des soirées privées à la demande (anniversaire, départ à la retraite...). Émilie organise également des soirées à thèmes tels que karaoké, blind-test, spécial fête des mères, etc.

Amandine et Marc vous invitent à découvrir cet endroit chaleureux, déguster leurs spécialités et espèrent que vous passerez de beaux moments en leur compagnie. **Il est conseillé de réserver : 04 74 25 26 08.**

AUX DEUX NOUVEAUX PARAMÉDICAUX



À la Maison Médicale, l'équipe des kinésithérapeutes se renforce avec **Loïs DA COL**, 29 ans, arrivé en septembre 2022.

Originaire de Belfort, il a obtenu son Diplôme d'État en 2016 à Besançon et sera diplômé d'Ostéopathie en juin 2023.



Le cabinet de pédicurie-podologie accueille, depuis janvier 2023, une nouvelle praticienne. Buellassienne, **Alexane MAITRE**, 22 ans, a été diplômée en 2022 à Lyon.

Elle seconde sa collègue Valentine TOULLEC les vendredis et un mercredi sur deux pour les soins de pédicure au cabinet, à domicile, bilan podologique, semelles orthopédiques.

AU REPAIR CAFÉ VEYLE

C'est en concertation avec la commission développement durable que nous avons pris la décision d'accompagner la création à Mézeriat d'un Repair Café qui rayonnera sur le territoire de la communauté de communes de la Veyle, « Le Repair Café Veyle ».

Les Repair Cafés sont des lieux communautaires où les gens peuvent apporter des objets endommagés ou cassés pour les réparer avec l'aide de bénévoles compétents. Cela permet de réduire les déchets, de prolonger la durée de vie des objets et de promouvoir une culture de la réparation et du partage des connaissances. Tout se fait dans une ambiance conviviale d'échanges (on répare en buvant un café).

Nous avons pris attache avec le Repair Café Val de Saône de Mâcon qui a une grande expérience dans ce domaine et aide à la création de l'association.

Une équipe de bénévoles est nécessaire pour gérer l'association. Il faut également trouver des volontaires intéressés et compétents dans différents domaines tels que la réparation d'appareils électroniques, de vêtements, de meubles... qu'ils soient de Mézeriat ou de communes environnantes.

La première session de réparation pour le lancement de l'association a été programmée **le jeudi 8 février 2024** à Mézeriat. D'ici là, le travail de mise en place doit se faire et les personnes intéressées par cette association peuvent prendre contact avec le secrétariat de Mairie pour tout renseignement.



ENVIRONNEMENT

OPÉRATION NETTOYAGE DE PRINTEMPS



La matinée du 25 mars a été consacrée à débarrasser notre commune des différents objets, débris, détritiques abandonnés, certainement par inadvertance, dans la nature. Le centre bourg et les différents hameaux ont été inspectés scrupuleusement par les habitants volontaires et impliqués dans la préservation de leur environnement.

Sous l'impulsion de la commission animation et avec l'aide précieuse des élu(e)s du Conseil Municipal Enfants qui ont réalisé une promotion efficace de cet événement auprès des écoliers, **cette journée a mobilisé une cinquantaine de personnes. Elle a permis de récolter 230 kg de déchets qui ont ensuite été triés et acheminés vers leur destination première : Point d'Apport Volontaire et déchetterie.**

Le SMIDOM était bien sûr partie prenante de cette action en fournissant aux participants le matériel nécessaire (sac poubelle, gilet jaune, pinces). Il a également récompensé les enfants de leur implication par des cadeaux : gourdes et casquettes.

L'ensemble des protagonistes a pu partager un moment convivial bien mérité autour d'un apéritif offert par la municipalité.

Espérons que dans un avenir proche, cette journée n'ait plus lieu d'être, signe que chacun d'entre nous aurait pris conscience de la nécessité de protéger la nature qui nous entoure.

LAISSEZ VOTRE VOITURE ET CHAUSSEZ VOS BASKETS !

Ce n'est pas parce que les chemins de Stevenson, de Compostelle ou le GR34 ne traversent pas notre commune que nous devrions nous sédentariser.

Les membres de la **commission Développement Durable** ont retroussé leurs manches ou plutôt chauffé la semelle de leurs baskets pour tester un parcours autour de Mézériat.

Après une formation sur le balisage, organisée par la communauté de communes et la Fédération Française de Randonnée Pédestre, un contrôle des chemins potentiels a été réalisé l'année dernière par les membres de la commission. Le résultat a été encourageant. Notre commune, en bon élève, possède des chemins praticables et bien indiqués.

Un **tracé définitif de 26.6 km** a pu ainsi être établi et transmis à la CCV sous le nom : **Grange Cotton**. Il traverse entre autres le centre du village, l'étang du même nom et prévoit un crochet vers la charmante chapelle de Montfalcon.

L'ensemble des communes a réalisé ce même travail pour aboutir à une carte : **« Sur les chemins de randonnées, au cœur de la Veyle »**. Elle contient 25 itinéraires pédestres sur notre territoire soit plus de 300 km à parcourir.

De quoi occuper les vacances ou les week-ends ! La carte a été installée au mois de juin, en grand format, sur le tableau d'affichage de la place du village.

Elle est disponible gratuitement en mairie, à l'office de tourisme de Pont-de-Veyle ou au bureau d'information touristique de Vonnas. Vous pouvez également retrouver les tracés sur vos téléphones, en téléchargeant l'application France Touristic.



VIE COMMUNALE

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX... ÉPISODE 1...

La commune est représentée le plus couramment par les élus qui ne sont finalement que de passage. Sa gestion au quotidien est assurée par des agents de la fonction publique territoriale dont nous méconnaissons bien souvent le rôle. C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre à l'honneur les différentes catégories de personnel qui mettent tout en œuvre pour que chacun d'entre nous vive sereinement.

Le premier groupe présenté dans l'édition de juillet est constitué de 4 personnes. Ils font partie de votre vie, sans que vous les remarquiez vraiment.

Pourtant, **leur rôle est primordial pour la quiétude de votre quotidien**. Ils connaissent tous les chemins de la commune qu'ils parcourent chaque jour pour assurer l'entretien de la voirie. Leur travail est tributaire des saisons. La tonte des espaces verts, la taille des haies, l'entretien des bas-côtés au printemps et le ramassage des feuilles à l'automne occupent une grande partie de leur temps. Rien de surprenant, Mézériat s'étend sur 20 km². En hiver, ils gèrent entre autres l'installation et le retrait des décorations de Noël. Leur rôle ne s'arrête pas là.

L'entretien des différents bâtiments communaux (salle des fêtes, maison des associations, école, local du foot...) nécessite une réactivité et une polyvalence de compétences.

À cela s'ajoute l'entretien du cimetière qui n'est pas tâche aisée depuis les lois de 2017 et 2022 interdisant d'utiliser des désherbants chimiques. Il faut nous habituer à revoir quelques herbes rebelles par-ci par-là ! Rien de dramatique, c'est juste la nature.

Ils sont également nos personnes ressources pour le suivi des interventions de travaux d'entreprises extérieures sur la commune et ont un rôle d'alerte indéniable lorsqu'ils constatent une situation possiblement dangereuse lors de leurs déplacements. Deux fois par an, ils permettent le bon déroulement des campagnes de broyage destinées à la population.

Malgré l'ampleur de leurs tâches, ils n'hésitent pas à prêter main forte si besoin aux associations comme ils le font pour le comité de fleurissement.

Alain DANJEAN, Philippe SALLET, Florian LOUVENAZ et Julien DAUJAT sont nos « 4 fantastiques » : agents techniques depuis respectivement 1998, 2009, 2012 et 2014.

La municipalité les remercie sincèrement pour le travail rigoureux accompli chaque jour.

ENFIN DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'AIR...



Une mise en retraite qui n'a pas attendu l'âge de 64 ans a été réalisée cette année. Notre utilitaire communal d'occasion Fiat Il Cargo dont la 1^{ère} mise en circulation datait de 2006 a été remplacé par un Peugeot E-Partner Premium, véhicule électrique.

Cet investissement devenait indispensable. En effet, l'ancien véhicule communal avait rempli son rôle pendant de nombreuses années. Malheureusement, les réparations et son entretien devenaient récurrents et disproportionnés par rapport à sa valeur. De plus, il est évident que son utilisation n'était plus en adéquation avec les préoccupations écologiques.

Un véhicule thermique pour des trajets très courts et rares n'est plus adapté. Toutefois, des devis pour un véhicule thermique et un véhicule électrique ont été demandés.

Bénéficiant de remises et d'une prime à la conversion, le véhicule électrique a été choisi pour un prix compétitif.

Ce E-Partner Premium Long a une puissance de 136ch avec une autonomie de 272 km. Il est équipé d'un attelage permettant l'utilisation de remorques. L'entretien de ce type de véhicule est réduit et la consommation en électricité, infime. Pour preuve, les agents techniques ont constaté qu'une mise en charge une fois par semaine était suffisante (généralement le week-end). Les principaux utilisateurs sont donc pleinement satisfaits de cet achat. Leur travail peut être accompli sans perte de temps liée à des pannes intempestives.

La municipalité se met également en accord avec le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de la Veyle avec un objectif d'exemplarité.

ACTION SOCIALE

UN REPAS ET UN COLIS POUR NOS AÎNÉS



Le très attendu repas des Aînés a eu lieu le samedi 13 mai.

90 personnes de 72 ans et plus et leurs conjoints ont répondu à l'invitation des membres du Centre Communal d'Action Sociale. Ils ont dégusté le repas préparé par Jean-Alexandre MANIGAND traiteur « Au 4M » et son épouse Audrey, en particulier une délicieuse mousseline de tilapia.

Michaël DOUCET, chanteur-accordéoniste mézériati, a de nouveau assuré l'ambiance avec justesse, faisant chanter et danser l'assemblée.

Petite nouveauté cette année, la présence d'Emmanuel MOREL, photographe de la commune, connu de bon nombre des invités, qui a immortalisé le repas, les conversations et les pas de danse. Les photos étaient à découvrir à l'Escale Locale.

Ce repas, bien loin de celui autrefois réservé aux personnes dans le besoin, se veut un moment de partage et de convivialité avec tous nos Aînés, une occasion de les honorer.

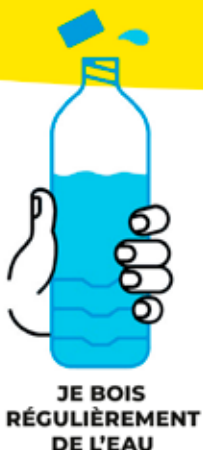
Chaque année, c'est avec le même plaisir que les membres du CCAS et les bénévoles, qui s'improvisent serveurs pour la circonstance, retrouvent les visages connus, accueillent enfin ceux qui n'avaient jamais osé participer ou font la connaissance des petits nouveaux fraîchement arrivés sur notre commune.

À tous ceux qui ne peuvent pas participer au repas, le CCAS propose un colis gourmand de produits locaux. 109 colis ont été distribués le dimanche 29 mai aux personnes qui en avaient fait la demande. L'occasion d'échanger quelques mots, de prendre des nouvelles, de partager avec eux un peu de ce moment festif. Les remerciements reçus témoignent de l'importance de cette action auprès de nos Aînés.

Les membres du CCAS encouragent les personnes de 72 ans et plus qui n'ont pas reçu de courrier à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie afin de recevoir une invitation pour le repas en 2024.

➤ **Contact : Secrétariat de mairie au 04 74 30 25 26 ou par mail : accueil@mezeriat.fr**

CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



VIE PRATIQUE

LE CONSEILLER NUMÉRIQUE BIENTÔT À MÉZÉRIAT

Afin d'accompagner les usagers dans leur appropriation des usages numériques quotidiens en proximité, la Communauté de communes de la Veyle met un Conseiller numérique à disposition de tous les habitants de son territoire.

Le Conseiller numérique France Services a pour mission d'aider prioritairement à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.),
- Naviguer sur internet,
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels,
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone,
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques,
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique,
- Apprendre les bases du traitement de texte.

Il veille à favoriser un usage citoyen et précautionneux du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

La commune de Mézeriat a souhaité que des sessions soient organisées au plus près des Mézériatis.

Le conseiller numérique assurera des ateliers ou des permanences totalement gratuits, en mairie, les 21 et 28 septembre. Il s'adresse à tous les publics de tous les âges et de tous les niveaux.

Du matériel informatique sera mis à disposition pour ceux qui n'en ont pas.

Pour tous renseignements et pour vous inscrire, merci de prendre contact avec la mairie.



VIE PRATIQUE

NUISANCES SONORES

C'est bien connu, le bruit intense a des **effets négatifs sur la santé** et la qualité de vie : **troubles du sommeil, fatigue, agressivité, stress**. Pour éviter d'entrer en conflit avec vos voisins, il est important de connaître les horaires autorisés :

- **Les jours ouvrables : 9h-12h • 14h-19h30**
- **Le samedi : 9h-12h • 15h-19h**
- **Le dimanche et les jours fériés : 10h-12h**

Un individu auteur de trouble anormal du voisinage peut se voir infligé une amende forfaitaire d'un montant de 68 € s'il règle l'amende directement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction, majoré à 180 € passé ce délai.



LE BRÛLAGE

Le brûlage des déchets végétaux nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Pour ces raisons, il est interdit de brûler en plein air tous les déchets (tonte, feuilles, résidus de taille de haies, épluchures de légumes ou fruits...).

Le brûlage des déchets verts dégage des matières toxiques telles que le monoxyde de carbone, des dioxines, de l'oxyde d'azote etc. 50 kg de déchets verts émettent autant de particules toxiques que 13000 km parcourus avec un véhicule diesel récent.

Cette pratique est interdite toute l'année. Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



VIE PRATIQUE

LA ROUTE SE PARTAGE !

Il est un constat que chacun d'entre nous fait aujourd'hui, c'est le manque de respect des règles du code de la route sur notre commune. Si cette insécurité n'est pas toujours le fait des mézériatis, sûrement certains d'entre nous sont toutefois concernés. Il est sans doute nécessaire de rappeler certaines règles afin de permettre à tous de circuler en toute sérénité.

Toutes les catégories d'usagers doivent pouvoir se côtoyer sans danger. Chacun d'entre nous doit tenir compte des problématiques de tous les autres.

La vulnérabilité des piétons, cyclistes, cyclomotoristes, sans oublier les utilisateurs de trottinettes et les fauteuils roulants électriques est importante et l'on doit respecter une distance latérale suffisante pour les dépasser soit : 1 m dans les agglomérations et 1.50 m en dehors des agglomérations.



Les véhicules dits « lourds ou encombrants » (les bus, les camions...) utilisent souvent plus de la moitié de la chaussée sur nos routes de campagne peu larges. Il faut en tenir compte lorsqu'on les croise, mais cela est encore plus nécessaire s'ils ont des manœuvres à effectuer ou des changements de direction à faire (rayon de braquage important).



Ce qui devient le plus choquant et surtout dangereux, c'est le manque de respect des vitesses à l'intérieur du village.

↳ **Pour rappel** : le cœur du village depuis le pont du chemin de fer jusqu'au pont de la Veyle est limité à 30 km/h,

Le reste de l'agglomération, y compris les hameaux de Fay et des Dalles, est limité à 50 km/h. Il est impératif de respecter ces vitesses. Il faut penser aux riverains qui subissent sans cesse ces allures excessives, avec souvent des difficultés pour entrer ou sortir de chez eux.

↳ **Pour rappel** : en fonction de la différence de vitesse par rapport à la réglementation, cela peut aller jusqu'au retrait immédiat du permis de conduire pendant six mois, assorti d'une amende de 1 500 € et l'immobilisation du véhicule, si cette vitesse devait dépasser de 50 km/h la vitesse autorisée.



Il ne faut pas oublier non plus le respect des sens de circulation.

À ce jour, beaucoup d'automobilistes prennent les sens interdits au risque d'entrer en collision avec des usagers forts de leur bon droit, car dans le bon sens.

↳ **Pour rappel** : contravention de 4^{ème} classe (135 €) et 4 points de retrait sur le permis de conduire.

Il faut également rappeler le respect des règles notifiées sur les parkings, à savoir : toute circulation, arrêt ou stationnement est interdit sur les zébras.

Les zones de dépose-minute demandées et réfléchies par la municipalité doivent être rigoureusement respectées pour permettre une fluidité de passage pour tous les automobilistes.

Merci de votre conduite respectueuse.



HOMMAGES

JEAN PONTTHUS



Tout à la fois discret et très présent, Jean PONTTHUS a mené une vie active dans sa famille, dans sa profession, dans le village et dans la paroisse.

Il a passé sa jeunesse dans la ferme de Montleyssard avec toute sa famille puis dans des fermes de Dombes. Après son service militaire (d'avril 1953 à novembre 1954), il fut rappelé en Algérie, envoyé en Kabylie, du 13 avril au 23 novembre 1956. Jean est ainsi titulaire du titre de reconnaissance de la Nation, de la carte et de la croix du combattant (décernées, le 13 juillet 1985).

En 1958, il a épousé Maryse. Quatre enfants sont nés de leur union, Jean-Pierre, Marie-Claude, Philippe et Catherine, puis huit petits enfants et deux arrière-petits-enfants.

Jean a exercé plusieurs métiers : chauffeur de bus, employé chez Hatty à Vonnas, chargé de l'entretien des machines à la société La Bresse et mécanicien à Polliat.

Fondateur et président du syndicat d'initiative, avec un groupe de passionnés, il a œuvré à la création de la fête des vieux métiers. Il a également été musicien à l'Harmonie. Dans les années 1980, il a fondé la chorale La Lusciaia dont il a été longtemps le chef de chœur. Sa maison aux Nallins était toujours ouverte : « les choristes se souviennent des moments heureux partagés autour d'un repas et de la voix de Jean qui s'envolait jusqu'au clocher de Mézeriat ».

Durant de longues années, il a assuré les fonctions d'organiste dans toutes les églises du groupement paroissial. Son regard chaleureux et lumineux, sa voix gaie ont apporté du réconfort et nous ont même fait oublier la maladie qui l'emportait. Si la nouvelle de son décès en a laissé plus d'un incrédule, le souvenir de son dévouement reste vivant.

PIERRE BENOIT



Pierre BENOIT, l'homme robuste, amoureux du travail, que nous avons si souvent croisé au volant de son tracteur, est encore bien présent dans nos têtes et dans nos cœurs.

Pierre a grandi au moulin familial où, avec son frère Eugène et son père, il a œuvré aux différentes tâches de meunier dans lesquelles il a développé sa force et son courage.

Plus tard, il est devenu céréalier passionné, tout en continuant d'entretenir le moulin, tâche qui demande à la fois du savoir-faire et beaucoup d'énergie.

Sa vie familiale a eu une grande importance pour lui ; avec Jocelyne BLANC qu'il a épousée en 1964, il a élevé deux fils, Claude et Jérôme. Six petits-enfants et deux arrière-petites-filles ont agrandi joyeusement le cercle familial.

C'est entouré de tous les siens, de la présence constante de Jocelyne, qu'il a vaillamment livré son dernier combat contre la maladie qui l'a emporté le 13 janvier 2023 dans sa 81^{ème} année.

FRANCE SERVICES : VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE À PONT-DE-VEYLE ET VONNAS

C'est un service servant de relais entre les usagers et les administrations partenaires. Il s'agit d'un accompagnement par des agents effectué dans un cadre totalement confidentiel et entièrement gratuit.

Les agents ont pour rôle un accompagnement individualisé en ligne dans vos démarches administratives auprès des différents organismes. Ils sont à votre écoute et chargés de vous donner des informations de premier niveau puis vous orienter vers les partenaires pour des questions plus spécifiques.

France Services vous accompagne dans vos démarches auprès de : Pôle emploi, l'Assurance retraite, la MSA, l'Assurance Maladie, ANTS, la CAF...

- **Bureau de Pont de Veyle - Pôle des Services Publics**
10, rue de la Poste - Le Château
- **Permanence de Vonnas - Pôle des Services Publics**
34, allée de la Jeunesse (à l'arrière de la mairie)

• Horaires de Pont-de-Veyle

• Horaires de Vonnas

↳ Sans rendez-vous

Lundi	8h30/12h30	13h30/17h30
Mardi	8h30/12h30	14h00/17h00
Mercredi	8h30/12h30	Fermé
Jeudi	9h00/12h30	14h00/18h00
Vendredi	8h30/12h30	Fermé

VIE MUNICIPALE

HOMMAGE AUX SOLDATS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

C'est le 8 mai 1945 que l'armistice marquant la fin de la deuxième guerre mondiale fut signée. Le maire Guy DUPUIT, la conseillère départementale Mireille LOUIS et le président délégué de la FNACA, Albert DUBOIS ont déposé une gerbe au monument aux morts. Le Conseil Municipal Enfants était présent, ainsi que les élèves de la classe de Marie DE MAUROY qui ont lu un texte de Paul ÉLUARD. **Étaient également présents les anciens combattants qui ont servi la France en Algérie.**



Dans son discours Albert DUBOIS a souligné l'importance de cette commémoration afin de ne pas oublier l'horreur d'une guerre. Il a souhaité la fin des conflits et que la paix triomphe dans le monde.

LES POMPIERS : GALONS ET MÉDAILLE

Lors de la cérémonie du 8 mai 2023, l'Adjudant-Chef Thierry DESMARIS, Chef de corps du Service Local d'Incendie et de Secours a honoré 3 sapeurs pompiers de la compagnie de Mézériat.

Léa BARBET, 18 ans, et Jérémy BORGAT, 29 ans, ont reçu leur galon de Sapeur Première Classe suite à la validation de leur formation de base et de différents modules.

Le Caporal-Chef Jean-François MANIGAND, 42 ans et présent à la compagnie depuis 11 ans, a ensuite été décoré de la Médaille d'honneur de bronze qui récompense ce pompier volontaire pour ses 10 années d'ancienneté et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions.



LES GROUPES D'ÉLUS S'EXPRIMENT

Les nouvelles dispositions en matière de communication depuis ce nouveau mandat, pour les communes de plus de 2000 habitants, donnent maintenant la possibilité aux différents groupes d'élus formés lors des élections de communiquer dans les publications générales de la mairie.

À Mézériat le conseil municipal est composé de 19 conseillers, dont 15 conseillers pour le groupe AEM (Agir Ensemble Mézériat) et 4 conseillers pour le groupe J'Aime Mézériat.

AEM, AGIR ENSEMBLE MÉZÉRIAT

Notre équipe arrive à mi-mandat et souhaite faire le bilan du travail accompli durant ces trois années.

Nous sommes fiers de ce que nous avons pu réaliser sans faillir, avec sérénité, car nous avançons dans nos projets comme nous l'avions annoncé. Nous pouvons dire encore aujourd'hui que nous l'avons fait en toute légalité, en toute franchise vis-à-vis de tous les conseillers municipaux et de tous les mézériatis.

Nous n'avons pas été épargnés par un groupe de personnes qui, encore à ce jour, volontairement, divulgue, déforme, exagère, invente de fausses informations et manipule, complote afin de discréditer le conseil municipal. Ce comportement a pour conséquence de nuire au développement de notre village et de sa renommée.

Nous souhaitons vivement éviter de polémiquer, nous voulons seulement travailler et nous concentrer sur les dossiers qui sont encore nombreux, pour permettre à Mézériat de s'inscrire parmi les communes les plus agréables et accueillantes.

Dans ce bulletin municipal, sont notés les chiffres exacts du budget, comme dans les précédents. Nous n'avons rien caché. Tout est transparent vis-à-vis des administrés.

Nous restons à la disposition de la population pour tous renseignements, afin d'établir la vérité sur les sujets qui poseraient questions.

Nous aimons Mézériat et nous souhaitons à notre village et à tous ses habitants le meilleur pour l'avenir dans la prospérité et la sérénité.

J'AIME MÉZÉRIAT

La récurrence des aléas climatiques et leur violence n'incitent apparemment pas à la prudence et au respect des plans de préventions mis en place lors de précédents événements. Cela n'arrive pas qu'aux autres. Tout près de chez nous, Lyon a été inondée début juin et juste avant, l'Italie a été touchée par une catastrophe avec de lourdes conséquences.

Malgré cela, le maire et les élus de la majorité persistent à installer une aire d'accueil pour camping-cars, ainsi que des jardins familiaux et la serre du Comité de Fleurissement, sur le site de la Féole, une zone officiellement classée inondable et située juste en contrebas de la voie ferrée.

Il existe pourtant d'autres terrains non classés à risques sur le territoire communal. De plus, le bureau municipal a inscrit le projet parmi les lieux de vulnérabilité au Plan Communal de Sauvegarde, reconnaissant ainsi explicitement son caractère risqué.

Malgré nos observations et nos contestations, et bien que la Communauté de Communes de la Veyle ait refusé d'intégrer le projet dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé fin mai, le Conseil prend ce risque et engage sa responsabilité en cas de drame.

Par ailleurs, le coût de ce projet affiché dans le budget à 162 360 € TTC pour 16 emplacements, sans présentation des devis en réunion du Conseil Municipal, et d'autres chantiers estimés à des sommes colossales pour lesquels la population n'a été guère consultée, nous ont amenés à voter contre le budget 2023.

VIE ASSOCIATIVE

MÉZ'ANIMATIONS : FÊTE DE L'ÉTÉ 2023

Pendant les 2 années plongées dans la tristesse à cause de la pandémie de la Covid, les bénévoles du comité des fêtes « Méz'Animations » ont mis leur cerveau en ébullition.



Quelle idée trouver pour rassembler toutes les générations et leur faire passer un moment convivial accessible à toutes les bourses ?

L'idée, certes un peu farfelue au début, fait son chemin : **un concert gratuit !**

Les semaines passent, le projet prend forme. Le budget fait un peu peur mais l'objectif reste le même « la gratuité et la convivialité ». Tout est mis en œuvre pour que cette soirée se passe le mieux possible : agents de sécurité avec fouille à l'entrée, place fermée,

pompiers, Croix rouge, 50 bénévoles, location d'une scène couverte, buvette, casse-croûte et surtout la bonne humeur.

Le choix de l'orchestre se porte sur ALMERAS qui propose un show visuel et sonore de 4h non-stop.

Le projet aboutit grâce à tous les sponsors, partenaires, bénévoles et au soutien de la Mairie.

On ne vous cache pas le stress et la montée d'adrénaline le soir du concert, mais au final tout s'est bien passé. Que de bons retours ! Et comme l'a dit Christophe ALMERAS dans sa publication Facebook :

« Ceux qui disent ou pensent que les fêtes de villages sont finies ou appartiennent à une autre époque... ben, ils n'étaient pas là à Mézériat ce soir. Un petit village de 2200 âmes... qui décide de faire une grosse fête... Tiens donc... ils sont tombés sur la tête ???? Ou plutôt... Et si la chance souriait vraiment aux audacieux... 1500 personnes qui nous ont donné une énergie de dingue !!! Il ne faisait pas 10 degrés mais 2000 degrés !!!! Non, les fêtes ne sont pas finies !!! »

Alors pas de panique, si vous avez raté le concert sachez que nous recommençons cette année avec le même orchestre. À vos agendas !!!

Rendez-vous le samedi 26 août à 18h sur la place de Mézériat.

Merci à tous, on compte sur vous.
Le Comité des Fêtes Méz'Animations



Méz'Animations



MÉZÉRIAT

Samedi 26 août

FÊTE DE L'ÉTÉ

2ÈME ÉDITION

CONCERT GRATUIT



ALMÉRAS

Music Live

Ouverture dès 17h45

Buvette - Restauration sur place

